50388 - Pourquoi a-t-on réservé au jeûne la parole d'Allah Très-haut: «Le jeûne me revient et je me charge d'en récompenser (l'auteur)?

question

Pourquoi Allah, le Transcendant et Très-haut s'est-Il chargé lui-même de récompenser (le jeûneur)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Al-Bokhari (1761) et Mouslim (1946) ont rapporté d'après Abou Hourayrah que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Allah a dit: Tout ce que fait l'humain lui appartient à l'exception du jeûne qui me revient et dont je me charge de la récompense...

Etant donné que touts les actes(cultuels)sont faits pour Allah et que c'est Lui qui en assure la récompense, une divergence oppose les ulémas au sujet de la parole d'Allah: Le jeûne me revient et je me charge d'en récompenser (l'auteur). Pourquoi spécifier le jeûne?

Al-Hafez Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a décelé dans les propos des ulémas dix explications du sens du hadith et de la cause de la réservation de cet avantage au jeûne. Voici les plus importantes explications:

1.Le jeûne n'est pas susceptible d'être entaché par l'hypocrisie comme c'est le cas des autres pratiques. A ce propos, al-Qourtoubi dit: « Etant donné que les œuvres peuvent être entachées d'hypocrisie et que le jeûne entrepris ne peut être découvert que par Allah, Allah Se l'attribue . C'est pourquoi Il dit dans le hadith: Il (le jeûneur) s'abstient de ce qu'il convoitise à cause de Moi. Ibn al-Djawzi dit: «Tous les actes cultuels apparaissent dès qu'on les entreprend et ils échappent rarement à une souillure (il veut dire par là qu'ils sont souvent sou tendus par l'hypocrisie) contrairement au jeûne.

2. Ce qui est entendu dans Sa parole: Je me charge de le récompenser. c'est que seul Lui connait l'ampleur de la récompense qu'il mérite et la multiplication des bienfaits qui l'accompagnent. Al-Qourtoubi dit que cette parole signifie: j'ai montré aux gens la quantité de la récompense réservée aux actes et qu'elle sera multipliée de dix à sept cents, voire ce qu'Alla voudra et que pour le jeûne Il lui réserve une récompense qui échappe à la quantification. Cette explication s'atteste dans un hadith de Mouslim (1151) rapporté d'après Abou Hourayra (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit:« Tout acte humain fera l'objet d'une récompense multipliée à dix, voire à sept cents. Allah le Puissant et Majestueux dit :«... à l'exceptiondont Je le charge de récompenser (l'auteur). Autrement dit, je lui accorde une récompense sans limite. Ceci s'assimile à la parole du Très-haut: Les endurants auront leur pleine récompense sans compter. (Coran,39:10).

3. Le sens de Sa parole: Le jeûne me revient. signifie qu'il constitue l'acte cultuel que J'aime le pluset qui prime (tout le reste) auprès de Moi. Ibn Abd al-Barr dit: Sa parole Le jeûne me revient. suffit pour indiquer la supériorité en mérite dont jouit le jeûne par rapport aux autres actes cultuels. An-Nassai (2220) a rapporté d'après Abou Oumamah que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit :Occupez vous du jeûne car il n'a pas d'égal. (Jugé authentique par al-Albani dans Sahih an-Nassai.

4.L'annexion vise à honorer et à glorifier l'annexé. C'est dans ce sens qu'on parle de la maison d'Allah alorsque toutes les maisons Lui appartiennent. Zayn ibn al-Mounir dit: «La spécification dans ce contexte de généralisation ne peut faire comprendre que la glorification et la mise en relief du caractère noble (de la chose).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : «Cet important hadith indique le mérite du jeûne de plusieurs façons:

La première est qu'Allah Se réserve le jeûne à l'exception de tous les autres actes pour souligner le caractère noble qu'Il lui donne, Son amour pour lui et la sincérité dont on y fait preuve à l'égard du Transcendant puisque c'est un acte secret qui se passe entre le fidèle serviteur et son Maitre que Celui-ci est le seul à découvrir. En effet, le jeûneur peut se retrouver dans un endroit en

l'absence des autres où il lui est possible de commettre des actes qu'Alla lui interdit en cas de jeûne.

Pourtantil ne le fait pas car il sait qu'il a un Maître qui le contrôle dans son intimité et qui lui interdit de Lui désobéir. Ce qui le pousse à s'en abstenir par peur de Son châtiment et par désire de Sa récompense. Voilà pourquoi il lui témoigne de Sa gratitude pour sa sincérité. C'est pourquoi encore il réserve une récompense spéciale à son jeûne à l'exception de tous ses autres œuvres. C'est à ce propos qu'Il dit: Il laisse ce qu'il convoitise en matière de nourriture à cause de Moi. L'utilité de cette spécification apparaîtraau jour de la Résurrection selon les propos de Soufyane Ibn Ouyaynah (Puisse Allah lui accorder sa récompense): «Au jour de la Résurrection, Allah fera l'examen des comptes de Son fidèles serviteur et déduirade ses œuvres les actes injustices qu'il aura commis au détriment des autres. S'il n'avait accompli que le jeûne, Allah Se chargerait de ses actes d'injustice et le fera entrer au paradis grâce au jeûne.

La deuxième explication est qu'Allah a dit: «C'est Moi qui en récompense (l'auteur) en attribuant la récompense à lui-même (pour montrer) que les bonnes œuvresfont l'objet d'une récompense multipliée de dix à sept cents voire à bien plus. Quant au jeûne, Allah se charge personnellement de sa récompense sans en limiter la quantifié. Allah le Transcendant étant le plus généreux et la récompense étant proportionnelle à son auteur, celle réservée au jeûneur sera d'une infinie immensité.

Le jeûne implique persévérance dans l'obéissance envers Allah, l'abstention de commettre les interdits d'Allah, l'endurance des choses décrétées par Allah en termesde faim, de soif et de faiblesse physique. Le jeûne réunit les trois sortes de patience. Il s'avère donc que le jeûneur fait partie des endurants. Or Allah Très-haut a dit: Les endurants auront leur pleine récompense sans compter. (Coran,39:10). Extrait de Madjalis shahr Ramadan (p.13).

Allah le sait mieux.